



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 5 octobre 2026

Département du  
Morbihan  
Arrondissement de  
Lorient

**Commune de  
CLEGUER**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

En exercice : 23

Présents : 22

Procuration : 1

Votants : 23

**Réf. : 2026.045**

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Bernard LE DIAGON, Maire.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Stéphane CORLAY, Johann CROIZER, Philippe EHOUARNE, Anne GUILLEMOT, Erwann KERVEADOU, Corinne LE BAIL, Aurélie LE BLAY, Rozenn LE BOUHELLEC, Bernard LE DIAGON, Jean-Yves LE ROUX, Sandra MONASSE, Virginie OLIGO, Frédéric PETEL, Anthony QUERO, Guenaël ROBIC, Hervé ROULLAY, Amandine ROUZO et Marjolaine SIMON.

Absent excusé : Stéphane AMARA (donne pouvoir à Madame Aurélie LE BLAY).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.**

Madame Marjolaine SIMON est désignée secrétaire de séance.

|                 |                                                                 |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>2026.045</b> | <b>MODIFICATION DU POSTE D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES</b> |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------|

Vu le Code général des collectivités locales ;  
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;  
Vu l'avis du Comité social territorial du 22 septembre 2026.

Après la réussite de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale, un agent des services techniques remplit les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade en plus du fait de l'évolution des responsabilités qui lui sont confiées.

Le Comité social territorial a rendu un avis favorable à cet avancement le 22 septembre 2026.

**Aussi de manière à mettre à jour le tableau des effectifs, le Conseil municipal accepte unanimement :**

- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2026 ;
- et concomitamment, de créer un poste d'agent de maîtrise territoriale permanent à temps complet ;
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Pour extrait certifié conforme  
Cleguer le 5 octobre 2026  
Pour le Maire absent,  
Le Premier adjoint Michel BARDOUIL

163

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 056-215600404-20261005-2026045-DE